



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-066

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

25/05/2023

Date d'affichage

25/05/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme RICHIER Delphine

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

SUBVENTION À L'UNION SPORTIVE VEYNES-SERRES FOOTBALL

M. Daniel ROUIT, membre du conseil d'administration de l'association quitte la salle.

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable de la commission Vie Associative, présente le dossier de demande de subvention déposé par l'Union Sportive Veynes-Serres Football.

Ce dossier a été préalablement contrôlé et étudié par la commission précitée qui propose l'attribution d'une subvention de 5 700.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'attribution d'une subvention de 5 700.00 € à l'Union Sportive Veynes-Serres Football

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

Mireille DERYCKE